

## 1 / Présentation

Le Bocal est un lieu d'exposition dédié aux métiers d'art. Sa programmation, d'avril à décembre, propose tous les mois un thème différent pour une mise en lumière des multiples facettes de l'artisanat.

## 2 / Structure

Le Bocal est initié et géré par l'Union Commerciale et Artisanale de Salins-les-Bains, association loi 1901 assujettie à la TVA. C'est un espace de 95m<sup>2</sup>, situé 8 bis rue de la République 39110 à Salins-les-Bains, à 2 minute à pied du Musée du sel et de l'office du tourisme. Parking gratuit à 50 mètres.

Le Bocal est adapté pour recevoir de 1 à 7 exposants sur une même période.

## 3 / Fonctionnement

3-1 Plusieurs formules sont proposées :

- **La mise à disposition d'un espace** (environ 9 m<sup>2</sup>) lors d'une exposition collective programmée
- **La mise à disposition de la totalité du local** (95 m<sup>2</sup>), pour une ou plusieurs personnes, en vue d'une programmation spécifique.
- **Location d'un espace vitrine** de présentation (prévu pour l'année 2019).  
Moins onéreux elles permettent la présentation d'une ou plusieurs pièces, pour une visibilité permanente ou temporaire.

3-2 L'exposant est considéré comme responsable de son implantation. Il est invité à soigner la présentation de son stand et de ses produits. Le cas échéant, il pourra être conseillé pour optimiser la disposition et la mise en valeur des pièces présentées.

3-3 Les locaux devront être entretenus par les exposants eux-mêmes durant la durée de leur présence dans Le Bocal. Tout le matériel est disponible dans une réserve.

3-4 Les espaces mis à disposition sont fournis nus, il appartiendra à chaque exposant de l'agencer durant la période d'exposition avec son propre mobilier. Malgré tout, sur demande il peut être fourni des tables et des cimaises, mais tout éclairage additionnel est à la charge de l'exposant.

## 4 / Conditions pour la mise à disposition d'un espace

Les candidats devront correspondre aux critères suivant :

- **Avoir un statut légal** d'exercice de leur profession comme artisan ou micro-entrepreneur.  
*(Certains pouvant, pour des raisons de nomenclature, avoir également une inscription à la maison des artistes, par exemple un peintre-verrier, métier du livre objet, création textile, etc..)*  
Une attestation d'assurance, responsabilité civile professionnelle individuelle spécifique pour les marchés et les expositions est demandée.
- **Proposer des produits réalisés à la main et nécessitant un savoir-faire.**
- **S'inscrire dans une dynamique de création personnelle et originale.**

L'innovation, la qualité, l'originalité des pièces proposées feront l'objet d'une attention particulière.

Toute candidature devra faire l'objet d'une transmission du dossier d'inscription complet avec toutes ses pièces justificatives. Il est également demandé un jeu de photos des pièces à exposer ainsi qu'un descriptif des techniques utilisées.

La sélection des candidatures sera effectuée par le commissaire d'exposition désigné par le Comité de pilotage. Il est chargé de la soumission des dossiers qui lui sont transmis pour procéder à la sélection des candidats.

## 5 / Communication :

Une communication spécifique sera mise en place pour chaque exposition.

- Annonce de l'exposition et présentation des exposants sur le site Internet ([www.galerielebocal.art](http://www.galerielebocal.art))
  - Gestion d'une page Facebook (<https://www.facebook.com/LeBocalSalins/>)
  - Création et impression d'une affiche et de flyers
  - Communiqués de presse
  - Partenariat avec l'office de tourisme de Salins-Les-Bains permettant aux visiteurs (touriste, curiste) d'être directement informés et dirigés vers le lieu d'exposition.
  - Communication spécifique dans les réseaux institutionnels dédiés aux métiers d'art.
- 
- Les exposants sont invités à communiquer également sur leur présence à l'événement
    - sur place, avec des cartes de visite personnelles, book, etc.
    - sur les réseaux sociaux, via leurs sites, carnet d'adresses, etc.

## 6 / Tarifs

La participation aux expositions thématiques est prévue pour une durée minimum de quinze jours, la durée courante d'un mois.

### 6-1 Exposition collective dans le cadre de la programmation du Bocal

#### Quinze jours

Mise à disposition d'un espace individuel d'environ 9 m<sup>2</sup> pour 90 € TTC  
Charges de fonctionnement comprises\*\*\*

#### Un mois

Mise à disposition d'un espace individuel d'environ 9 m<sup>2</sup> pour 170 € TTC  
Charges de fonctionnement comprises\*\*\*

- \* Pour situer les espaces d'exposition, se référer au plan de la galerie en annexe.
- \*\* Maximum 7 exposants sur une même période.
- \*\*\* Les charges comprennent l'eau, l'électricité, chauffage, accès internet (prévu), assurance du lieu ainsi que la communication.

### 6-2 Exposition individuelle

#### Un mois

Mise à disposition de la totalité des 95 m<sup>2</sup> pour 580 € TTC  
Charges de fonctionnement comprises\*\*

- \* Pour situer les espaces d'exposition, se référer au plan de la galerie en annexe.
- \*\* Les charges comprennent l'eau, l'électricité, chauffage, accès internet (prévu), assurance du lieu ainsi que la communication.

### 6-3- Formule vitrine

Cette formule sera mise en place en 2019 et sera détaillée ultérieurement.

## 7/ Horaires et Permanences

### Horaires d'ouverture du lieu

Du mardi au samedi de 10:00 à 12:30 et de 14:00 à 19:00  
Le dimanche de 10:00 à 12:30 et de 14:00 à 18:00

### Permanences

Elles seront assurées par les exposants eux-mêmes, ils devront les définir entre eux lors de leur installation dans les lieux.

## 8 / Recettes et encaissement

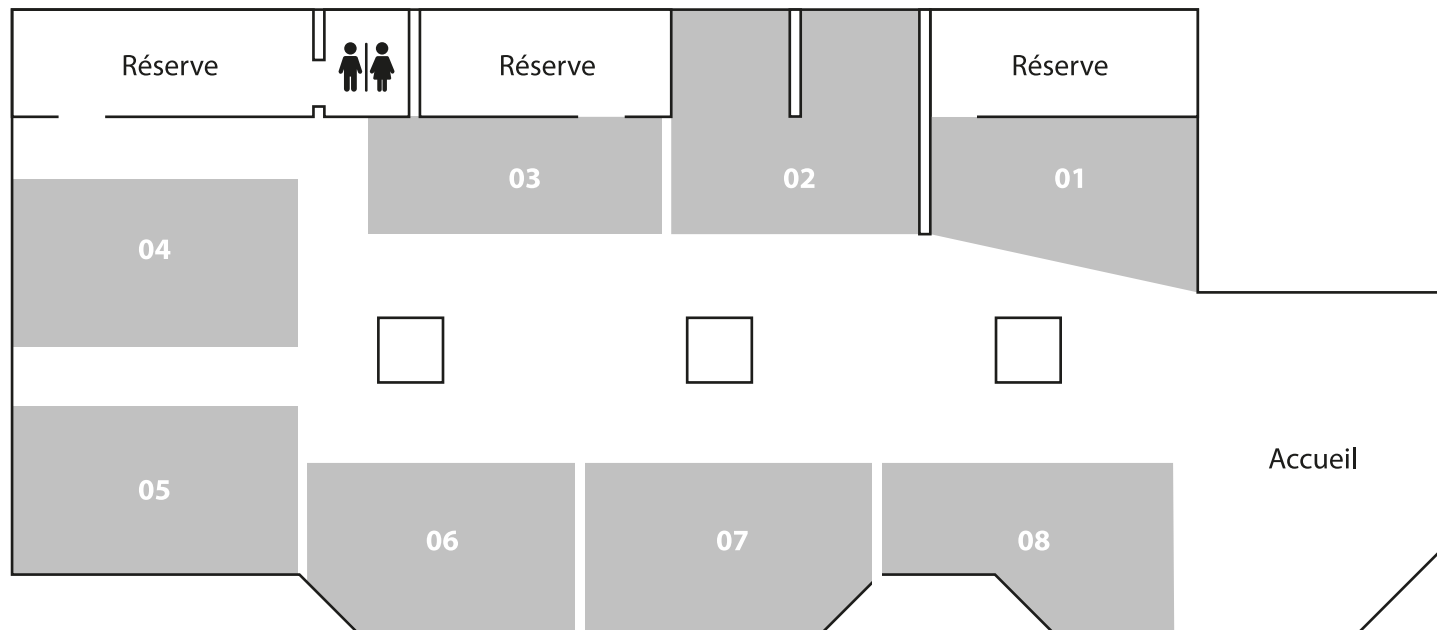
8-1 En dehors des frais de mise à disposition, il n'est prélevé aucun pourcentage sur les ventes, les exposants percevant ainsi la totalité de leurs recettes.

8-2 La gestion des ventes sera gérée directement entre les exposants par la tenue de cahier des ventes en parallèle du pointage des visiteurs.

## 9 / Paiement de la mise à disposition des espaces d'exposition

Le paiement de votre espace devra s'effectuer à la validation de votre inscription, par chèque à l'ordre de l'Union commerciale et artisanale de Salins-les-Bains (UCA Salins-les-Bains). Ce dernier sera encaissé en début de période d'exposition.

Une facture vous sera envoyée après encaissement de votre règlement à l'adresse postale ou mail que vous nous aurez communiqués lors de votre inscription.



Emplacements

<b>01</b>	10,76 m <sup>2</sup>	<b>04</b>	10,76 m <sup>2</sup>	<b>07</b>	14,20 m <sup>2</sup>
<b>02</b>	13,42 m <sup>2</sup>	<b>05</b>	10,76 m <sup>2</sup>	<b>08</b>	14,00 m <sup>2</sup>
<b>03</b>	10,00m <sup>2</sup>	<b>06</b>	13,42 m <sup>2</sup>		